

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 26 novembre 2021

Par suite d'une convocation en date du 20 novembre 2021, affichée le 20 novembre 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 00, sous la présidence de Jean MICHEL.

Nombre de conseillers :

| | | |
|-----------------|---------|--|
| en exercice | 11 | Présents : Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Marie-Pierre MIGNON, Jérôme LAINE, Michel BACARISSE, Grégoire MAZZINI. |
| présents | 8 | |
| votants | 11 | Absents excusés : Jérôme MIART qui donne pouvoir à Philippe LEVEAUX, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jérôme LAINE, Gérald MABILE qui donne pouvoir à Jean MICHEL. |
| Délibération n° | 28/2021 | Secrétaire de séance : Marie-Pierre MIGNON. |

Objet : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE COMMUNALE.

Le maire rappelle au conseil municipal la réunion du 9 novembre dernier au cours de laquelle a été approuvé le projet avec tous les montants estimatifs de l'extension de la salle communale et le ravalement de la façade de la mairie Ces montants incluaient les honoraires du bureau d'étude. Il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour le choix du bureau d'étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

DE RETENIR le bureau d'étude A2 SPS domicilié à Chermizy-Ailles pour un montant HT de 35 205 €.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 novembre 2021
Le Maire,
Jean MICHEL



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 02 décembre 2021